

Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'état de santé de M. Deschanel. — La discussion du budget. Le gouvernement promet de déposer sous peu le budget de 1921. — Le général Gouraud entre à Damas. — Russie et Pologne. Le danger bolcheviste.

M. Deschanel est-il vraiment dans l'impossibilité d'exercer utilement pour le pays ses hautes fonctions ? Depuis quelques semaines, les journaux agitent cette question et l'opinion est assez divisée. Nous n'avons pas la prétention saugrenue de trancher la question, mais nous recevons de Paris une lettre qui offre quelque intérêt. Un de nos amis a eu un entretien avec un « député influent » qui croit à la prochaine réunion du Congrès de Versailles. Il va de soi que nous ne donnons les renseignements qu'à titre de simple information.

Depuis plusieurs mois, dit cet homme politique « influent », on faisait courir des bruits fâcheux sur la santé de M. Deschanel. L'accident de Monbrison n'a fait, comme on peut bien le penser, que confirmer les nouvelles pessimistes que l'on répandait. On a su, d'ailleurs, que la version officielle de l'accident n'était pas exactement conforme à la vérité : M. Deschanel serait tombé en descendant par la petite porte... Quoi qu'il en soit, une campagne est menée dans le monde politique pour remplacer le Président qui serait très fatigué.

Des candidatures sont déjà mises en avant. Les candidats principaux seraient, d'un côté M. Bourgeois, qui aurait pour lui une bonne partie du Sénat et qui serait appuyé par M. Pams à sa gauche et par M. Jonnard à sa droite ; de l'autre l'équipe Millerand-Poincaré, dont l'un irait à la Présidence de la République, l'autre à celle du Conseil. M. Raoul Péret serait favorable à cette dernière combinaison.

Les... exigences de Lloyd George, qui n'est pas étranger, sans doute, à la démission de M. Poincaré comme Président de la Commission des réparations, serviraient beaucoup M. Poincaré. On est un peu... excédé de la façon cavalière avec laquelle le Premier anglais en use avec la France dont les intérêts sont souvent sacrifiés, en Syrie notamment....

Dans les milieux politiques on estime qu'il est temps de réagir pour parer aux difficultés qui nous menacent dans l'avenir.

Voilà les bruits colportés par les gens qui se piquent d'être bien « renseignés ». Nous les rapportons simplement à titre d'information, mais avec toutes les réserves qui s'imposent. Aussi bien à la rentrée prochaine nous serons fixés sur l'état de santé de M. Deschanel dont nous souhaitons vivement, cela va de soi, le complet rétablissement.

La discussion du budget se poursuit et il sera bien difficile d'obtenir un vote définitif avant samedi de façon à éviter un nouveau douzième provisoire.

Il serait grand temps, dans l'intérêt du pays, qu'on en revint aux saines méthodes d'une sage administration. Pendant de longues années, le budget de l'année suivante était voté au cours de la session ordinaire. Ce fut le cas dans les années qui suivirent la guerre de 70. Cette façon de procéder contribua puissamment au rétablissement de nos finances publiques et au relèvement de notre crédit à l'étranger. Mais, à cette époque, chaque député ne se croyait pas tenu d'intervenir dans des questions qu'il ne connaissait pas ; on laissait aux compétences le soin de conduire les débats. Les temps ont changé tout cela !...

Le Sénat s'est préoccupé de la question. Le président de la Commission des finances a demandé au gouvernement de déposer au plus tôt le budget de 1921 et en tout cas avant la séparation des Chambres, afin que les commissions puissent travailler pendant les vacances.

M. Bourgeois a appuyé la demande de M. Doumer : « Le Président du Sénat, a-t-il dit, s'associe aux observations qui ont été faites pour exprimer le souhait que le budget de 1921 soit présenté aux Chambres dans le plus court délai possible, de façon à permettre maintenant la normale et régulière

discussion des finances du pays. » Le ministre de la justice, qui représentait le gouvernement a pris alors l'engagement formel de donner satisfaction au Sénat.

« Je puis donner à la commission des finances et au Sénat l'assurance que le projet de budget de 1921 sera déposé avant la clôture de la session, pour que chacun des membres de la Chambre et du Sénat puisse l'examiner pendant leur séparation. »

Nous avons des chances, dans ces conditions, de voir le prochain budget étudié et voté en temps voulu.

Le ministre des finances, écrit le Temps, « ne se bornera pas à déposer un projet « en blanc ». Loin de là ! Les chiffres et les dispositions du projet seront arrêtés et publiés de telle sorte que l'examen en puisse être fait, pendant les vacances, par les membres de la Chambre et du Sénat : d'autres aussi, doit-on croire, sinon l'opinion publique aurait peine à juger les propositions du gouvernement. Dans une démocratie, le contrôle doit être général ; il faut au pays des finances au grand jour. Applaudissons à la manifestation du Sénat, et n'hésitons pas à féliciter le gouvernement de l'heureuse résolution annoncée par M. le garde des sceaux. »

Après avoir feint d'accepter l'ultimatum du général Gouraud, l'émir Fayçal fit attaquer une colonne française d'avant garde. Aussitôt le général français donna, à nos soldats, l'ordre d'avancer vers Damas.

La colonne se mit en marche et défit l'ennemi.

« En occupant Damas, disent les Débats, le général Gouraud n'a pris que des mesures imposées par les circonstances, puisqu'il se trouvait en face d'un gouvernement chrétien dominé par des éléments violents et qui fut longtemps l'instrument de cette politique xénophobe dont il est aujourd'hui la victime. Dans ces conditions, un conflit était inévitable pour mettre fin à des armements dirigés contre nous et imposés à la population. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la France et l'Angleterre avaient longtemps soutenu Fayçal et que le matériel dont il disposait contre nous lui avait autrefois été confié pour l'aider à établir l'ordre dans la zone Est de Syrie. On doit rendre cette justice au général Gouraud qu'il a été jusqu'aux extrêmes limites de la patience avant de s'ouvrir la route de Damas. On retrouve, dans la conduite et l'heureuse issue de cette opération, les qualités de fermeté et de mesure dont le glorieux soldat a fait preuve sur tous les théâtres où il a été appelé à servir la France. »

Lénine a accepté la demande d'armistice de la Pologne. Les troupes rouges ont reçu l'ordre de reculer sur une ligne déterminée en attendant les pourparlers.

Les journaux prétendent que le dictateur russe a été enchanté de saisir l'occasion qui s'offrait d'arrêter les opérations. Il craignait, dit-on, qu'un succès trop prononcé n'incitât un général à tenter un coup d'Etat militaire contre les Soviets.

La crainte de Lénine n'est pas invraisemblable. Mais d'autres raisons ont dû pousser le dictateur rouge à arrêter les opérations.

D'abord la résistance polonaise devenait plus sérieuse et se serait améliorée de jour en jour par suite de l'aide matérielle des Alliés.

Ensuite, les soviets jouaient une très grosse partie en refusant la proposition d'armistice. C'était exclure d'une façon absolue l'aide économique promise par l'Angleterre et dont la Russie a tant besoin.

Enfin, le général Wrangel mène dans le sud de la Russie, une offensive qui n'est pas sans inquiéter Lénine, étant donné, surtout, qu'un mouvement antibolcheviste se dessine dans le Caucase.

Les Bolcheviks, dit un télégramme arrivé à Londres, sentent fonder la révolte et fidèles à leurs méthodes de brutalité, tâchent de s'imposer par la terreur. Ils n'ont réussi qu'à exaspérer la population : ça et là on signale déjà des massacres de Rouges.

En présence du danger que présente cette situation dans le sud et dans le Caucase, Lénine juge peut-être prudent d'arrêter l'action vers la Pologne pour songer à l'avenir. C'est d'un homme avisé !...

Aussi bien, le rôle néfaste des bolcheviks prendrait rapidement fin si les Alliés, — l'Angleterre et l'Italie

pour être plus exacts — ne les maintenaient pas artificiellement au pouvoir, comme l'écrit le Journal, « en leur donnant les moyens de faire appel à l'intérêt personnel des paysans et au sentiment national. »

Que l'Angleterre le veuille ou non, le danger du bolchevisme dépasse de beaucoup la question de l'armistice polonais. Pour sortir de la crise présente, dit la Cause Commune de Bourzief, l'abandon de la politique hypocrite de Bismark qui tenait toujours prêt deux fers au feu s'impose. On ne peut pas recevoir Kamenef et Krassine et adresser en même temps des remontrances énergiques à Moscou. Le double jeu a vécu.

Il n'y aura de véritable paix pour l'Europe démocratique que le jour où le bolchevisme sera mis dans l'impossibilité de poursuivre la désorganisation générale du vieux monde. N'oublions pas que Trotsky a déclaré récemment : La Pologne cessera d'être un Etat-tampon pour devenir le « pont rouge de la Révolution sociale » !... A. C.

INFORMATIONS

Après la Conférence de Spa

La Gazette de Francfort annonce que le syndicat charbonnier a décidé, en exécution de la convention de Spa, d'accorder, dans les livraisons de charbon, la priorité à l'Entente. Viendront ensuite l'Allemagne du Sud, les chemins de fer, la navigation, les usines à gaz et d'électricité, la consommation domestique et les territoires occupés.

Le traité avec la Turquie

Le traité de paix avec la Turquie sera vraisemblablement signé, à la manufacture de Sèvres, jeudi prochain.

En Syrie

Les troupes du général Gouraud sont entrées à Damas, après une courte lutte avec les troupes chrétiennes.

Les pertes de celles-ci ont été considérables. Le ministre de la guerre chrétien Yousouf-Azim est parmi les morts.

Les vues de Trotsky

Dans un discours prononcé au Congrès des cheminots russes, M. Trotsky a déclaré que la Pologne devait désormais servir de base pour la propagation de la révolution sociale dans toute l'Europe de l'Ouest.

« Voilà pourquoi, a-t-il dit, l'Entente se montre décidée à porter toute son assistance à ce pays. Nous devons donc persévérer dans nos efforts et obliger l'Entente à reconnaître l'avènement de notre nouveau régime social. »

Chambre des Députés

Séance du 26 juillet 1920

La Chambre continue la discussion du projet d'amnistie. M. Gourin demande l'amnistie pleine et entière pour les agriculteurs condamnés pour vente de denrées au-dessus de la taxe : cette motion est rejetée. Mais la Chambre adopte un amendement amnistiant les infractions à la loi sur les ventes aux enchères et sur les ventes au déballage.

M. Buisson propose que l'amnistie soit accordée aux infractions commises sur les tombeaux ou sépultures de soldats morts sous les drapeaux. Il demande que l'amnistie parte du 16 juillet et non du 31 mars. La motion est votée.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 25 juillet 1920

Le Sénat vote les chapitres du budget de la Légion d'honneur. M. Cuminal parle au sujet de l'importation du papier-journal. Il demande s'il ne vaudrait pas mieux autoriser les journaux à importer du papier en justifiant leurs besoins. M. Sarraut répond qu'il faut s'en tenir aux mesures prises par le Gouvernement.

Le projet du Commerce est voté. Le Sénat vote les budgets de l'Ecole Centrale et du ravitaillement.

Après une discussion à laquelle prennent part M. Bérenger, Landry, Marsal, le budget de la marine est voté.

Séance du 26 juillet 1920

Le Sénat continue la discussion du budget. Il vote le budget de l'agriculture.

Puis la discussion du régime du blé est commencée. M. Perchot dit que le projet cause une déstabilisation, parce qu'il prolonge la politique étatiste qui coûte si cher au Trésor.

M. Guernier voudrait un approvisionnement uniforme, et il précise la liberté du commerce du blé.

M. Isaac demande le vote du projet. Une motion de M. Donon demandant que la liberté du commerce de céréales panifiables soit fixée au 15 août est repoussé par 264 voix contre 66.

L'ensemble du budget est adopté.

CHRONIQUE LOCALE

Autour du Conseil

Dans sa longue séance de samedi, nos édiles ont voté le principe de l'installation de barrières à l'entrée de la ville.

C'est une question qui n'a pas recueilli l'unanimité des conseillers présents à la séance, et bien que M. le député en chef des octrois ait justifié sa proposition, en affirmant que l'installation des barrières permettrait aux employés de surveiller plus efficacement les entrées des véhicules, camions et automobiles, ce n'est que par 10 voix contre 6 que la proposition a été votée.

Les partisans des barrières croient que la surveillance étant plus facile à exercer, les recettes d'octroi seront plus importantes.

Les adversaires ont un argument qui a sa valeur : des accidents peuvent se produire. Une automobile peut se jeter sur la barrière et capoter.

Mais, répondent les partisans, on placera bien avant l'entrée de la ville des signaux avertisseurs.

Quoi qu'il en soit, s'il est exact que les fraudeurs sont nombreux, que du fait des entrées en « contrebande » les recettes de l'octroi souffrent, on peut toujours, comme l'a proposé Holzer, faire un essai. Et si, on constate que cet essai donne des résultats, eh bien, on procédera à l'installation définitive des barrières.

Mais répliquent tous les adversaires des barrières, cette installation coûtera très cher, car, il faudra doubler les postes ; et le supplément des recettes sera-t-il en rapport avec la dépense occasionnée par la nomination de nouveaux employés ?

Cet argument n'était pas sans valeur : il troubla, un moment les partisans des barrières.

Mais, bah ! on peut faire un essai. Souhaitons que pour les recettes d'octroi, cet essai soit concluant. Aussi bien, les barrières sont installées dans des villes de la région qui en sont satisfaites.

Et puis, l'alcool est si lourdement imposé ; le relèvement des tarifs d'octroi à tel point fait faire la moue aux campagnards qu'il apportent des denrées, que tout naturellement, ceux qui pourront éviter de payer ces tarifs ne se priveront pas de le faire.

Au surplus, les barrières auront un avantage. Ce sera d'obliger les « falloux » qui, en automobile, en motocyclette, traversent la ville, de modérer leur allure, puisqu'à l'autre bout de la ville, ils seront tenus d'attendre que le « barrérayré » veuille bien leur donner la clé des routes.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :

Esmothe Ernest-Antoin-Joseph : sergent courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 20 décembre 1914, en s'élançant à l'attaque des tranchées, au nord de Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Lamoureux Marie-Joseph-Jean-François : bon soldat, courageux et dévoué, qui s'est fait remarquer par sa belle conduite au feu. Mort glorieusement pour la France, le 31 juillet 1916, près de Fleury, devant Verdun. A été cité.

L'impôt sur le chiffre d'affaires

L'Officiel du 25 juillet publie le texte du règlement relatif au paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Le chapitre I^{er} traite de la déclaration à souscrire par « certains redevables ». C'est le point le plus intéressant pour le petit commerçant :

Article 1^{er}. La déclaration à laquelle est assujéti toute personne redevable de l'impôt sur le chiffre d'affaires en vertu de l'article 59 de la loi du 25 juin 1920 et qui n'est pas inscrite au rôle de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux doit être souscrite, savoir :

1^o Au bureau du receveur des contributions indirectes dans le ressort duquel est exercée la profession ou le commerce ;

a) Pour les personnes ou sociétés exerçant à titre principal, dans une commune quelconque, une profession ou un commerce les rendant redevables de droits ou de taxes perçues par l'administration des contributions indirectes ;

b) Pour les personnes, à l'exclusion des sociétés par actions autres que celles visées à l'alinéa qui précède, exerçant leur profession ou leur commerce dans une commune dont la population, d'après le dernier recensement, ne dépasse pas 5.000 habitants ;

2^o Au bureau du receveur des douanes....

3^o Au bureau du receveur de l'enregistrement dans le ressort duquel elles exercent leur profession ou leur commerce pour tous les autres cas que ceux visés sous les nos 1^o et 2^o ci-dessus.

Art. 2. (Art. relatif aux maisons avec succursales.)

Art. 3. La déclaration prévue aux deux articles qui précèdent sera souscrite, savoir :

1^o Pour les personnes soumises à l'impôt sur le chiffre d'affaires, à partir du 1^{er} juillet 1920, dans le mois à compter de cette date.

2^o Pour les personnes qui deviendront passibles de l'impôt sur le chiffre d'affaires postérieurement au 1^{er} juillet 1920, dans les quinze jours au plus tard à partir de celui auquel le redevable aura commencé à exercer sa profession ou son commerce. Si la déclaration est relative à une succursale ou agence, elle est faite dans les quinze jours à partir de celui auquel cette agence ou succursale a commencé à fonctionner.

Art. 4. Chaque déclaration contient :

1^o Les nom, prénoms et domicile du redevable ;

2^o La désignation précise de la nature et du siège de l'établissement ;

3^o La dénomination, s'il y a lieu, de la maison de commerce ;

4^o S'il s'agit d'une personne devenue redevable de l'impôt sur le chiffre d'affaires postérieurement au 1^{er} juillet 1920, la date à laquelle ce redevable a commencé à exercer sa profession ou son commerce ou a ouvert la succursale ou agence.

Cette déclaration est certifiée, datée et signée par le redevable ou son mandataire, suivent pouvoir régulier, qui reste annexé à la déclaration.

Le chapitre II du règlement a trait au contrôle des agents de l'administration.

Le chapitre III, au paiement : les commerçants sont tenus d'adresser, à la fin de chaque mois, un relevé indiquant :

1^o Le nom du bureau auquel le relevé est adressé ;

2^o Le mois qu'il concerne ;

3^o Le nom et le domicile du redevable, la désignation et le siège de l'établissement et, le cas échéant, la désignation et le siège des agences ou succursales ;

4^o La nature de l'industrie, du commerce ou des affaires donnant ouverture à l'impôt ;

5^o La catégorie de classement de l'établissement, s'il y a lieu ;

6^o Le montant total des affaires effectuées durant le mois, en distinguant :

a) Les affaires passibles de la taxe de 1/0/0 ;

b) Les affaires passibles de la taxe de 3/0/0 ;

c) Les affaires passibles de la taxe de 10/0/0.

Retraite

M. Darnis, juge de paix de Payrac est admis, sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite.

Justice de paix

M. Dablanc, juge de paix d'Aignan (Gers) est nommé juge de paix de Limoges en remplacement de M. Durand dont la démission est acceptée.

M. Dablanc est secrétaire-général de la Mairie de Cahors.

Ponts et Chaussées

M. Aragnol, ingénieur ordinaire de 1^{re} classe des ponts et chaussées à Avignon, est nommé à la résidence de Cahors pour assurer les services ci-après, service ordinaire des ponts et chaussées du Lot, service de la navigation de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac, service hydro-métrique et d'annonce des crues du bassin du Lot.

Tabacs

M. Gineste commis de culture des tabacs, à St-Germain (poste supprimé) est nommé commis à Gourdon en remplacement de M. Bouillé, décedé.

Le monopole des tabacs

Nous avons publié la lettre que M. Delpont, député du Lot, avait adressée à M. le Ministre des finances pour lui demander s'il était exact qu'il fut question de céder le monopole des tabacs à des banquiers américains. Voici la réponse qui vient d'être adressée à M. Delpont :

Monsieur le député et cher ami, Par une lettre en date du 10 juillet

1920, vous avez bien voulu me demander s'il était exact qu'il fut question de céder aux Américains le monopole des tabacs.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'ai été saisi d'aucune proposition de ce genre de la part de financiers américains.

Agréé etc.

Conseil Municipal

Séance du 24 juillet

La séance est ouverte à 8 heures 3/4, sous la présidence de M. Tassart premier adjoint en remplacement de M. de Monzie.

Le Maire donne lecture de diverses communications : le parc de l'ancien évêché est agrandi par suite de la donation de 3 jardins ; le Collège de filles sera transformé en lycée, tout en restant dans les locaux actuels, en attendant l'aménagement de la caserne Carrobert.

Un don de 1.000 francs est fait par MM. Maury et Labro à la mémoire de M. Paulus.

M. le Maire fait connaître le vœu des Vétérans de 70 demandant qu'une pierre tirée des carrières de Cahors et sur laquelle une courte inscription témoignerait que Cahors n'oublie pas son Grand Enfant Léon Gambetta, serve de socle à l'urne qui renfermant le cœur de Gambetta doit être déposée au Panthéon, le 4 septembre 1920.

M. le Maire propose que le Conseil s'entende avec le Gouvernement pour savoir ce qu'il y a lieu de faire.

Renvoyé à la Commission des finances une demande des agents de police tendant à une augmentation de traitement.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une demande des Dames de la Miséricorde tendant à ce que la ville fasse des réparations dans leur immeuble, dégradé par suite de la construction de la rue de la Banque.

Des remerciements sont votés à M. le docteur Daynard qui a fait don à la ville d'un lot de vieilles médailles.

M. Teyssonnières demande que la Commission du Musée soit convoquée afin qu'elle établisse l'inventaire du dit Musée. La Commission sera convoquée.

Renvoyé à la Commission de l'enseignement la question de la nomination d'un concierge à l'immeuble St-Gabriel.

Le loyer du Cercle républicain est fixé à la somme de 600 francs.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une demande de M. Priolo tendant à la location des chaises des Allées Fénelon, pour la somme de 525 francs.

Renvoyé aux Commissions des finances et des travaux publics la question relative au traitement des cantonniers communaux.

Renvoyé à la Commission des finances la demande formée par les héritiers Ibert, tendant au paiement de la somme de 1.600 francs, reliquat de la somme due par la ville qui a acheté à M. Ibert un immeuble situé rue Lastié.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une proposition faite par M. Fournié, tendant à la cession d'une bande de terrain dans l'avenue du Nord.

Diverses demandes de subventions sont renvoyées à la Commission des finances.

MM. Gibert, Bessières, Bach sont nommés membres de la Commission municipale des Magasins Communaux.

Au sujet des Magasins Communaux, M. le Maire fait connaître que la situation de ces magasins au 30 juin 1920 est très satisfaisante.

Renvoyé à la Commission des finances la liquidation de la pension de retraite formée par M. Bessac, fontainier.

Une discussion s'engage au sujet du règlement intérieur relatif aux fonctionnaires municipaux.

Il s'agit de nommer les membres du Conseil de discipline. M. Teyssonnières dit qu'on peut attendre, et il demande que le règlement intérieur soit soumis au Conseil.

M. le Maire répond que si chaque fois que la municipalité aura à prendre une mesure disciplinaire, elle est obligée de prendre l'avis, la décision du Conseil municipal, il n'y a plus d'administration possible.

M. Teyssonnières réplique que le Conseil municipal a le droit de donner son avis.

L'incident est viv. Le Conseil renvoie à la Commission la question relative à la nomination d'un clairon

de ville et à son installation dans les locaux de la Mairie.

M. Holzer voudrait que des avertisseurs téléphoniques fussent posés dans les faubourgs de la ville, afin que le plus rapidement possible, les secours puissent arriver, en cas d'incendie.

Cette question est renvoyée à la Commission des travaux publics.

Une somme de 100 francs est votée en faveur de la Société d'entraînement physique, ainsi que la somme nécessaire nécessaire pour l'achat de costumes pour les pompiers.

M. Barrès — il ne s'appelle pas Mautrice ? interroge M. Pedelmas, demande une augmentation d'indemnité comme appurateur de la ville. Sa demande est renvoyée à la Commission des finances, ainsi que les demandes d'augmentation formées par les femmes de service des écoles.

Le Conseil décide de prier M. le Préfet de faire venir à Cahors un géologue pour examiner la question des eaux de la Fontaine des Chartroux.

M. Holzer, propose l'achat d'une machine à écrire pour l'Hôtel de Ville. Adopté.

M. Teyssonières donne communication d'un rapport relatif à l'offre faite par M. Fallières d'acheter un terrain communal place des Tabacs. Renvoyé aux Commissions.

Il est donné communication du rapport relatif aux modifications du tarif des octrois.

M. Holzer demande que les champignons soient taxés.

Après discussion, par 10 voix contre 6, le Conseil vote le principe d'établir des barrières à l'entrée de la ville, pour que soit mieux assuré le service des octrois.

M. Bessières propose d'adopter une demande formée par un propriétaire tendant à la construction d'une fosse à fumier et à la concession d'un terrain, aux Tuileries. Adopté.

M. Huard demande où en est la demande d'indemnité de surveillance pour les études du soir dans les écoles de filles. Cette indemnité de 300 francs est touchée par le directeur de l'Ecole de garçons alors qu'il est déchargé de classe les directrices des Ecoles de filles qui se sont toujours refusées à demander cette indemnité, voudraient cependant savoir pourquoi elle a été allouée au Directeur de l'Ecole de garçons.

M. le Maire répond que c'est M. Heldt qui est chargé du rapport sur cette question. M. Heldt est parti en vacances et il a emporté le rapport. On le lui demandera pour la session d'août.

MM. Bessières, Holzer, Ichard demandent qu'une solution soit prise. Tous les directeurs d'Ecoles doivent toucher l'indemnité, ou aucun d'eux.

On attendra le rapport de M. Heldt. M. Huard donne communication du rapport concernant le droit des places. Il fait l'historique de cette question et l'estime que la révision s'impose.

Dans un rapport très étudié, il montre que les prix anciens concédés aux marchands ne sont pas en rapport avec les prix de vente des denrées.

Il y a, au surplus, 3 demandes de concessions des droits de place.

M. Huard dit que les prix de l'adjudication seront de 16.000 francs, à partir du 1^{er} janvier 1921.

MM. Gayet et Nicolai voudraient qu'une partie de la Halle fut réservée pour placer le blé que les propriétaires apportent au marché.

Compte sera tenu de leur demande. Une allocation supplémentaire en rapport du nombre d'enfants, est votée en faveur des employés municipaux.

M. Gayet donne communication du rapport relatif aux réparations à exécuter dans l'immeuble de la Bourse du Travail.

Les dépenses seront plus élevées qu'on ne le pensait, car il faut construire des water-closets, creuser une fosse.

Après une longue discussion sur ces water-closets, la question est renvoyée à la Commission des Travaux publics.

Un vœu tendant à ce qu'une école d'infirmières soit créée à l'hôpital de Cahors est voté.

M. Bach donne lecture d'un vœu

qui tend à taxer la viande de boucherie et de charcuterie.

M. Bach prétend que les bouchers et charcutiers sont devenus marchands de papiers, car, dit-il, ils vendent la viande et le papier qui sert à envelopper la viande.

Il y a 6 sous de papier par kilo de viande ce qui donne un bénéfice, affirme M. Bach, de 15.000 francs par an au boucher qui vend 150 kilos de viande par jour.

Il demande qu'on annexe une boucherie municipale aux Magasins Communaux, et qu'on institue un contrôle pour la vente de la viande.

M. le Maire déclare qu'il ne saurait approuver les termes du vœu de M. Bach, il suffit de décider la taxation de la viande, mesure que la municipalité a déjà envisagée. Il laisse, ajoute-t-il, à M. Bach, la responsabilité de ses affirmations contre les bouchers et charcutiers.

Mais il est minuit : plusieurs conseillers manifestent leur intention de se retirer : la séance au cours de laquelle on n'a fait que discuter sur un tas de questions qui, pour la plupart n'ont pas été solutionnées, a duré 3 heures !

Le Maire demande que le Conseil examine en séance privée, la liste d'assistance aux vieillards : les conseillers se lèvent et s'en vont. Ainsi, la séance est levée, à la satisfaction de tous ceux qui y assistaient, de 4 représentants de la presse qui malgré tout, ne s'en faisaient pas et du public composé d'une seule personne, un brave campagnard qui somnolait.

Hyménée

Lundi a eu lieu le mariage à Cahors de Mlle Odette Marmiesse, filotypiste, nièce de Mme Holzer, contre-maitresse à l'imprimerie du Journal du Lot, et de M. Holzer, conseiller municipal, avec M. Serres, mécanicien-dentiste.

Nous offrons nos vœux de bonheur et de prospérité aux deux jeunes et aimables époux.

Brevet Élémentaire

Sont définitivement reçus au Brevet élémentaire, les aspirants dont les noms suivent :

Pour l'Ecole Normale : MM. Carrayrou, Blazi, Bramariques, Hug, Berjal, Lagarrigues, Delom, Dalard, Chambaud, Monteil.

Supplémentaires : MM. Gaunes, Lahlille.

Reçus au Brevet élémentaire seul : MM. Belambre, Bessières, Bousquet, Bouzon, Chastagnol, Couderc, Lavour, Laville, Portal.

Sont admissibles : MMes Alard, Alaux, Alric, Almus, Baldy, Bataille, Bégnier, Bourgade, Bonnefous, Bourdeaux, Cormoy, Certain, Chabrié, Chastagnet, Combarel, Couderc, Cournéde, Darnis, Destruel, Durand, Entraygues, Frayssignes, Gargne, Galtié, Gépoulou Marguerite, Gépoulou Noélie, Heulin, Jarguel, Lacaze Léontine, Lacaze Marie, Lachèze, Laymonnier, Lemoy, Levide, Longpech, Lugan, Massoulier, Magadou, Mongeon, Métézeau, Merle, Morelle, Négrier, Orlicq, Peyramaure, Piquemal, Quantin, Ravier, Rocquiers, Rollés, Rouget, Serres, Soullignac, Soussiral, Valen, Vidieu.

Les examens continuent.

Syndicat d'initiative

Le syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy organise pour dimanche prochain 1^{er} août une excursion à Padirac et à Gramat.

Voici le programme de la journée : Départ de Cahors : 6 h. du matin. Arrivée à Padirac 9 h. 02, visite du gouffre.

Arrivée à Gramat midi.

Après-midi, 2 heures : Grandes courses de chevaux (20.00 fr. de prix). Arrivée à Cahors vers 10 heures.

Des autobus sont mis à la disposition des excursionnistes par M. Benestébe, entrepreneur départemental.

Se faire inscrire au bureau du Syndicat d'initiative, Mairie de Cahors.

Obsèques

Dimanche matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de M. Lagarde, ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

Toutes les administrations étaient représentées et une foule considérable d'amis a suivi le char funèbre qui était recouvert de fleurs.

Au cimetière, M. Nigou, ingénieur à Figeac, a retracé la vie de travail du regretté M. Lagarde. C'est un chef un excellent collègue qui disparaît, mais c'est aussi un bon camarade, bienveillant pour tout le monde, aimé de tous ses subordonnés, de tous ceux qui l'ont connu.

Nous saluons la mémoire de M. Lagarde et nous prions Mme Lagarde, ses enfants, la famille d'agréer l'assurance de nos sympathies attristées.

**

Dimanche soir, à 4 heures, une foule considérable a accompagné à sa dernière demeure le corps de M. Vinel, négociant à Cahors.

Toutes les classes de la société étaient confondues dans les rangs, derrière le cercueil de ce travailleur si brusquement enlevé à l'affection des siens.

M. Dubernet, au nom du Syndicat des négociants, a dit, en termes émouvants, le dernier adieu à son collègue.

Nous renouvelons à Mme Vinel, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Véloce-Sport Cadurcien

L'appel lancé aux vieux et jeunes sportifs cyclistes pour réformer l'ancien vélodrome a été très peu entendu et n'a pas répondu aux désirs des membres du bureau. Aussi il s'est vu contraint de faire une nouvelle réunion le jeudi 29 courant à 20 heures 30 au café de la Promenade.

Allons, que les cyclistes se le disent et qu'ils viennent répondre en grand nombre à l'appel que leur lance le bureau et qu'ils viennent par leur appui moral couronner les efforts de ces quelques sportifs dévoués qui font tout leur devoir sportif en reformant le vélodrome.

Aussi, espérons que la réunion de jeudi verra la consécration et la résurrection définitive du vélodrome, car à la réunion de jeudi il sera parlé d'une course organisée par le nouveau vélodrome dans le courant de septembre.

Nous sommes heureux de constater déjà l'effort accompli par le bureau et nous l'en félicitons car son initiative permettra de faire revivre les émotions de jadis quand les courses avaient lieu sur la Promenade.

Que les cyclistes se le disent et qu'ils viennent très nombreux le jeudi 29 juillet à 20 h. 30 café de la Promenade.

Un cycliste.

Fête de quartier

Les jeunes gens du quartier de la place des Petites Boucheries organisent pour le dimanche 8 et lundi 9 août de belles fêtes dont ils donneront prochainement le programme détaillé.

Cirque Walter

Prochainement, le Cirque Walter viendra à Cahors où il donnera plusieurs représentations.

Disons que le Cirque Walter obtient un vif succès dans toutes les villes où il passe.

Cazals

Fête locale. — En vue de donner à notre fête patronale tout l'éclat qu'elle avait autrefois, il vient de se former une commission d'organisation sous la présidence d'honneur de M. le Maire de Cazals.

Cette commission est décidée à bien faire les choses ; elle a déjà retenu l'un des meilleurs orchestres de la région, en sorte que durant les journées des 15 et 16 août nous aurons de la belle musique, de concert et de bal.

Des jeux, des courses diverses, des attractions intéressantes distrairont

agréablement le public qui ce jour-là certainement sera très nombreux.

Une liste de souscription est actuellement présentée aux habitants ; commerçants, débitants et particuliers se montreront généreux et voudront encourager de leur mieux les commissaires.

Nous donnerons sous peu le programme détaillé.

Figeac

Tentative de meurtre. — Dans la nuit du 24, la femme Sophie-Philomène-Albine Singlard, demeurant à Espédaillac, a profité du sommeil de son mari pour lui porter un coup de hachette qui lui a occasionné une blessure grave à la joue droite. Le mobile de cet acte serait la jalousie.

La gendarmerie d'Assier a procédé à l'arrestation de cette personne, qui a été écrouée à la maison d'arrêt de Figeac.

Probité. — M. Laval Antonin, cultivateur à Puy de Corn a trouvé sur la voie publique un paquet contenant différents objets qui s'est empressé de remettre au commissariat de police. Félicitations.

Distinctions honorifiques. — Sur la liste des récompenses du Ministère de l'Intérieur pour services rendus dans les commissions cantonales pour les allocations militaires, nous relevons avec plaisir les noms de notre compatriote, M. Jules Bailly Receveur de l'Enregistrement à Libourne et M. Aymon, Receveur de l'Enregistrement à Figeac. Toutes nos félicitations.

Cajarc

Nouveaux trains. — Nous apprenons avec joie que les démarches faites par notre municipalité de concert avec celles de la région relativement au rétablissement des trains 2642 et 5.503 entre Cahors et Capdenac ont été couronnées de succès. Ces trains passeront à Cajarc le matin à 8 h. 30 et le soir à 17 h. 25. Nos remerciements à la compagnie d'Orléans et à la municipalité de Cajarc.

Arrêté concernant les marchés. — M. le Maire de Cajarc a pris un arrêté fixant à 10 heures l'ouverture du marché de Cajarc pour les revendeurs et commissionnaires.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h.

L'AMNISTIE. — La Chambre a repris, ce matin, la discussion du projet de loi relatif à l'amnistie. Sur l'art. 5, M. Mauton développe un amendement accordant l'amnistie pleine et entière pour tous les délits antérieurs au 11 mars 1920 pour tous les militaires ayant appartenu pendant au moins 3 mois à une des unités réputées combattantes et pour les militaires et marins ne rentrant pas dans les paragraphes visés par les instructions ministérielles du 2 novembre 1919, mais qui ont été cités à l'ordre du jour, blessés, mutilés ou réformés.

Le ministre de la guerre dit ne pouvoir accepter qu'une action d'état antérieure couvre une infraction postérieure. Néanmoins la commission accepte l'amendement qui est voté à mains levées.

LE BUDGET. — Le Sénat a continué, ce matin, la discussion du budget.

L'ENTREVUE LLOYD-MILLERAND. — M. Millerand a quitté Paris ce matin par train spécial qui l'a amené à Boulogne vers 11 heures. Le Président du Conseil a été reçu à Boulogne par les personnalités officielles. Il est descendu à l'hôtel impérial où Lloyd George est attendu vers midi. M. Millerand, accompagné de MM. Foch et Marsal, ira chercher le Premier anglais à la gare. Les honneurs sont rendus par le 8^e d'infanterie. L'entrevue aura lieu cet après-midi vers 14 h. dans le salon de la Sous-Préfecture. On pense que l'entrevue ne se prolongera pas au delà de la soirée et que M. Millerand sera de retour à Paris demain matin.

EN ASIE. UN OFFICIER FRANÇAIS PENDU. — D'après une correspondance de la Chicago Tribune à Constantinople, Adana qui était assiégée depuis quelque temps par les nationalistes Turcs aurait été capturée par ces derniers qui auraient pendu l'officier français commandant la garnison.

L'ACTION DES GRECS. — D'Athènes : Les Grecs, après avoir pris Kir-Kilissé, ont débarqué à Média et occupé Vésa.

LE MIKADO SERAIT MORT. — D'après le correspondant de la Chicago Tribune à Tokio, le bruit court que le mikado serait mort.

L'AIDE A LA POLOGNE. — De Londres : Le Daily Telegraph annonce que les troupes britanniques destinées à venir en aide à la Pologne débarqueront à Dantzig et à Riga. Les transports français passeront à travers l'Allemagne. Les transports italiens par l'Autriche et la Tchéco-Slovaquie. D'autre part, on apprend de Berlin qu'un train paraissant chargé de matériel de guerre à destination de la Pologne et venant de Coblenz, a été arrêté à Marbourg.

HERNIES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

En voici d'ailleurs une preuve : Monsieur Glaser, 25-4-20.

Je suis heureux de vous informer que grâce à votre appareil sans ressort qui se porte jour et nuit sans aucune gêne, je suis complètement guéri. Que tous ceux que la hernie torture s'adressent à vous et ils retrouveront la force et la santé. Je vous autorise à publier ma lettre avec toute ma reconnaissance.

M. Barthélemy Barrès, 14, Cité Gratioupe, à Bordeaux (Gironde).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous à :

Découvrez, lundi 26 juillet, Hôtel de la Poste, Vayrac, mardi 27, jusqu'à 2 h., Hôtel Delmon Germain.

Gramat, mercredi 28, Hôtel de Bordeaux, Cahors, mardi 3 août, jusqu'à 2 h., Hôtel de l'Europe.

Fumel, mercredi 11, Hôtel de la Poste.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve LAGARDE, née VRIN, Madame et Monsieur DELSOL, Mademoiselle Denise LAGARDE, Madame Veuve BIENCAUSSE, Madame Veuve VAYSET, Madame et Monsieur FOURASTIÉ, Madame et Monsieur COUAILLAC et leur famille,

Monsieur Jules et Mesdemoiselles Suzanne et Simone VAYSET,

Les familles VRIN de Bourges, LAGARDE de Toulouse, CAVANIE de St-Vincent et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion des obsèques de

Monsieur LAGARDE

Ingénieur des Ponts et Chaussées

REMERCIEMENTS

Madame François VINEL, ses enfants et tous les autres parents remercient bien sincèrement les amis et connaissances qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les frapper.

Soudure autogène

Nettoyage des moteurs par l'oxygène
Fabrique de vélos, homme ou dame, depuis 450 Fr.
DUREAU, Mécanicien, CAHORS

Société Minière Métallurgique DU QUERCY

Société Anonyme au capital de 1.000.000 de Francs

Siège social à PARIS, rue de Cléry, n° 25

I. — Aux termes d'un procès-verbal en date du 17 Mai 1920, dont copie a été déposée au rang des minutes de Me DUFOUR Notaire à PARIS, par acte en date du 7 Juillet 1920, il appert que les actionnaires de ladite Société réunis en assemblée générale Extraordinaire n'ayant pas réuni les trois quarts du capital social n'ont pu valablement délibérer.

II. — Aux termes d'une délibération en date du 28 Juin 1920 dont copie du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Me DUFOUR aux termes de l'acte sus-énoncé du 7 Juillet 1920, il appert que les actionnaires de ladite Société réunis sur deuxième convocation en assemblée générale Extraordinaire ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prononce la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme comme liquidateurs :

MM. L. BERNARD, Jules BERNARD, Maurice GARFUNKEL, Mathieu GOUDCHAUX, Henri MARCHAIS, Paul MARGIS, Maurice METAYER. Membres composant actuellement le Conseil d'Administration.

Les liquidateurs formeront un conseil de liquidation qui sera soumis à renouvellement dans les cas prévus à l'article 22 des statuts, en ce qui concerne les administrateurs.

Le nombre des liquidateurs pourra être réduit jusqu'à 3 au fur et à mesure des vacances qui viendront à se produire.

Les dispositions des articles 27, 28 et 29 des statuts relatives aux pouvoirs et aux délibérations du Conseil d'Administration sont applicables au Conseil de liquidation.

Le Conseil de liquidation aura droit à une rémunération de 10.000 Francs.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère au Conseil de liquidation les pouvoirs les plus étendus sans aucune restriction pour la réalisation de l'actif mobilier et immobilier de la Société et le règlement du passif. Ce Conseil est investi notamment des pouvoirs déterminés par l'article 51 des statuts et de ceux indiqués ci-après.

Réaliser de gré à gré ou par vente aux enchères tout ou partie des éléments de l'actif et ce moyennant le prix et aux conditions et conditions qu'il jugera convenables.

Remplir toutes formalités en vue de l'abandon des concessions exploitées par la Société.

Toucher toutes sommes qui sont ou pourront être dues à la Société, payer celles qu'elle peut ou pourra devoir, faire tous dépôts, se faire ouvrir tous comptes, signer, endosser, accepter et acquiescer tous chèques et effets de commerce, régler et arrêter tous comptes.

Intenter toutes actions en justice ou y défendre, représenter la Société à ces instances, former tous appels ou s'en désister, donner tous acquiescements.

Procéder à toutes répartitions entre les actionnaires, fixer les délais qui seront impartis à ces derniers pour retirer les sommes leur revenant d'après la répartition, opérer la consignation de toutes sommes qui n'auraient pas été retirées dans les délais prescrits.

En tout état de cause, traiter, transiger, compromettre, donner toutes mainlevées et tous désistements, avec ou sans paiement, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces et généralement faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil se peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs qu'il jugera convenables. Il peut aussi conférer à telles personnes que bon lui semble les pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Une expédition des acte et pièces sus-énoncés a été déposée le 23 Juillet 1920 à chacun des Greffes du Tribunal Civil de Figeac jugeant commercialement et de la Justice de paix du canton est de FIGEAC.

Le Conseil d'Administration.

010

La neige sur les pas

DE

Henry BORDEAUX

De l'Académie Française

II

L'air qui pénétrait par la portière ouverte commença de rafraîchir son front. Il avait tenté de ne pas penser, de se laisser rouler. Mais, dans le rythme régulier de la marche, il percevait comme un refrain ces mots distincts qui se scandaient : « Elle est morte. » Refrain continu, obsédant, qui s'imposait avec chaque tour de roue, et qui lui broyait la cervelle. Par un revirement singulier, il en éprouvait de l'irritation plutôt que de la douleur, et il s'accusait d'avoir cédé à ses nerfs en apportant cet inutile pardon, rien que parce qu'il avait, tout à l'heure, croisé dans le couloir cette femme mêlée si étroitement au drame de sa vie, Mme Norans.

Il ne l'avait pas revue depuis six mois, depuis le jour où, dans un coup de folie, et toute sa fureur jalouse déchainée, elle était venue, un après-midi, rue de Franqueville, avait insisté pour être reçue par lui, par lui seul, s'était glissée, venimeuse, dans

son cabinet, et les yeux dans les yeux, le défiant, chargée de haine et de malédiction, sans effort des pires catastrophes, lui avait annoncé qu'ils étaient tous deux trahis, que Thérèse Romenay était la maîtresse d'André Norans. Avec quelle hauteur l'avait-il rejetée et éconduite ! Gardien de son foyer, il n'y admettait aucune intrusion. Qu'elle lui épargnât donc ses calomnies et ses mensonges ! Il ne tolérerait aucune preuve. Surprise de cet accueil, elle s'était repliée, la tête basse et la bouche injurieuse, comme une chienne expulsée qui cherche encore à mordre. Ainsi l'évoquait-il nettement sur son seuil. Mais après cette exécution, touché au cœur d'un soupçon atroce, frappé brusquement de certains indices qui lui revenaient à la mémoire, il avait pénétré, sans confiance, dans la chambre de sa femme absente, forcé le secrétaire, découvert les lettres qui ne laissaient subsister nul doute. Alors il avait éteint les domestiques et guetté le retour de la misérable pour la chasser.

Mme Norans avait déterminé volontairement la vengeance qui devait retomber sur elle-même.

Les deux amants, les deux fugitifs, mourants ou morts à cette heure, avaient sans doute été frappés ensemble, dans le même convoi, parallèlement en proie au passé, convoquée, elle aussi, au rendez-vous funèbre. Avec une certitude de plus en plus évidente se précisait, s'imposait la version de

l'accident de montagne. On « les » avait recueillis dans la même crevasse ou sur le même glacier. Un sort leur serait le réunissant. Leur amour ignorerait toutes les cruautés de l'amour, les tristesses qui accompagnent son déclin, l'indifférence qu'amène l'habitude, la fatigue de la satiété, la dégradante jalousie, l'horreur de l'infidélité. Il finirait sans décroître. Et Marc Romenay, les enviant, se remit à les détester.

Était-ce pour contempler leur belle, leur triomphante agonie qu'on l'avait appelé ? Pourquoi Thérèse le réclamait-elle à son chevet ? La présence de son amant ne lui suffisait donc pas, au moment suprême ? Cet apitoiement qu'avait provoqué en lui la menace du fatal dénouement n'était que lâcheté, et la présence de Mme Norans, le parallélisme de leur situation, en dénonçaient tout l'odieux et tout le grotesque.

Elle accourait, elle aussi, pourvue de son télégramme vraisemblablement aussi impérieux et mystérieux. A côté de lui, derrière une cloison toute proche, elle gémissait. Mais leurs deux souffrances identiques ne se joignaient pas, ne pouvaient pas se joindre. Il lui suffisait, à lui, de la sentir là, pour qu'il se raidit contre son mal, car ce mal, c'était encore son amour.

Il sortit dans le couloir, d'abord à l'aventure, puis cherchant Mme Norans, n'osant pas ouvrir les portes, ne souhaitant pas d'interroger la malheureuse, avide pourtant de se rappor-

cher d'elle puisqu'elle savait quelque chose. Il ne raisonnait plus ses contradictions. Fiévreux et las, il revint s'asseoir sur la banquette, renvoya l'employé qui voulait dresser le lit, modéra la clarté de la lampe, et dans l'obscurité laissa libre sa peine de diriger ses pensées. Elles tournoyèrent quelques instants, comme des oiseaux qui s'orientent, et leur direction choisie, s'abattirent sur son passé. Possées là comme sur une barque, elles suivirent le cours des années. Et, parce qu'il remontait plus loin que le souvenir de Thérèse, il crut qu'il s'en affranchissait. Aux heures graves, notre vie se résume presque d'ellemême tout entière comme pour rendre son sens véritable quand elle va sombrer ou resplendir. Nous volons à notre enfance comme un refuge, puis à nos amours pour connaître notre cœur et mesurer nos maux ou nos joies. Marc, dans cette nuit de veille, put faire le compte de ses chances sans y trouver le bonheur. Le destin lui avait-il prodigué les faveurs en lui refusant l'aptitude à en jouir, comme cette dernière fête des légendes dont le cadeau annulait celui de toutes les fées qui l'avaient précitée ?

Tout petit, il portait le poids du luxe et du plaisir à la façon de ces enfants de Versailles écrasés sous les chamarrures et qui, lourdes de pierres et d'or, voudraient bien jouer si elles pouvaient se trainer. C'était alors, dans un hôtel de l'avenue de Friedland, le va-et-vient continu des réceptions et des fêtes ; il en

suivait les préparatifs, et puis on le cachait à l'office, à moins qu'on ne l'exhibât comme un objet de parade. Son père, Philibert Romenay, l'architecte célèbre, grand constructeur de casinos, de salles de concerts, de théâtres, de gares, organisateur adroit de ces halls où s'écoule la vie contemporaine avide de publicité, de confort et d'agitation, adorait le mouvement, le bruit, le tumulte, les décors, les déguisements. Là, tout Paris défilait avec ses artifices et son prestige. Mais, tandis que le miroir du souvenir lui rendait une image unique de ce père toujours fringant, joyeux, le rire à la bouche, les yeux pétillants, la barbe blonde étalée avec soin, deux reflets de sa mère, absolument distincts, venaient se superposer.

N'ayant jamais pris garde à cette divergence, il fut surpris de sa découverte et se pencha curieusement.

(A suivre).

A vendre Etude